

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 28 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, à la suite de la convocation faite le 20 septembre 2017, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme LEKIEN - DEBERT D. - Mme DESREUMAUX - DEMURU S. - M. JOURDAN PH. - M. BALLOY D. - Mme DESTAEBEL P. - M. CROS JY. - Mme TRINEZ - VARLET P. - M. DELOBEL B. - M. PENET B. - Mme RODRIGUES DE JESUS BAPTISTA M. - Mme DEVOS - MERCIER V. - Mme ULRICH - GRACIENT I. - M. BAILLION O. - M. SAVAETE G. - Mme VANDELVELDE - HOYEZ V. - Mme COURION M. - M. PLATTEEUW R. - Mme LEGRAND CH. - M. VANBENEDEN PH. - M. LOMBART F. - Mme BEE C. - M. PETIT PH.

Absents excusés : Mme CAMBIER - DELEPINE V. (pouvoir à Mme DESREUMAUX - DEMURU S.) - M. ARDUIN E. (pouvoir à M. BALLOY D.) - Mme BORIE - LARDIER C. (pouvoir à Mme TRINEZ - VARLET P.) - M. CATTEZ A. (pouvoir à Mme ULRICH - GRACIENT I.) - M. WAETERLOOS F. (pouvoir à Mme LEGRAND CH.) - Mme DERUYFFELAERE - DELGUTTE CH. (pouvoir à Mme LEKIEN - DEBERT D.).

Absents : M. LEMAIRE G.

Secrétaire de séance : M. PLATTEEUW R.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 22 /Votants : 28

Objet : Métropole Européenne de Lille - rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Madame le maire explique que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges a étudié le transfert de produits et de charges liés à :

- l'intégration de 5 communes suite à la fusion avec la Communauté de Communes des Weppes ;
- l'instauration de la taxe de séjour ;
- la reprise des Espaces Naturels Métropolitains.

L'évaluation a été effectuée conformément à la méthodologie adoptée par la CLETC le 20 mars 2015, et sur la base des informations collectées auprès des communes et de la Communauté de Communes des Weppes. Lors de la réunion du 29 juin 2017, l'assemblée plénière de la CLETC a examiné et approuvé le rapport d'évaluation. Ce rapport permet de déterminer les charges et les produits transférés par les communes à la Métropole Européenne de Lille. Le solde sera ainsi ajouté à l'attribution de compensation de chaque commune.

A l'issue de cette étude, il s'avère qu'aucune charge ne sera facturée à la commune au titre de ces différents transferts.

Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce rapport.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, d'approuver le rapport.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le 10 octobre 2017
et de la publication le 11 octobre 2017
Le Maire,

Danièle LEKIEN

Le Maire,

Danièle LEKIEN